

J'aimerais que soient consignées certaines remarques faites par d'autres ministériels sur les conditions qui règnent à Rochdale. Non seulement le ministre mais également le député de York-Nord (M. Danson) nous ont fait aujourd'hui des remarques franches. Ce dont nous aurions dû tenir compte et que je désire faire consigner, sont les observations que me faisait parvenir le solliciteur général (M. Allmand) en réponse à une question que je lui ai posée en juillet dernier. Je tire ce passage d'une lettre qu'il m'a écrite le 17 juillet dernier.

Depuis sa création, en 1968, Rochdale n'a cessé d'être un repaire de trafiquants de drogues et une source d'ennuis pour les forces policières intéressées. Entre autres choses, la Gendarmerie royale est chargée de l'application des lois sur les stupéfiants. Elle a découvert que, dès sa création, Rochdale abritait un trafic intense de drogues.

A l'origine, la Gendarmerie royale y a exécuté de nombreuses enquêtes. Néanmoins, à cause de l'obstruction des résidents, ces enquêtes sont devenues coûteuses en temps et en personnel. Des tactiques telles que l'évacuation des bâtiments par le déclenchement des sonneries d'incendie lorsque la police y pénètre, ce qui empêche celle-ci de créer le moindre lien entre la drogue découverte et les occupants, visent à protéger les résidents du collège de toute enquête policière. Il est devenu évident que ces perquisitions étaient inutiles puisque l'énergie dépensée n'en justifiait pas les résultats.

Et au paragraphe suivant il m'écrivait:

En janvier 1973, la police de Toronto créa une section de huit hommes chargée des enquêtes sur Rochdale et, au cours des quatre premiers mois, 700 personnes furent arrêtées pour infractions à la législation des stupéfiants. Beaucoup de ces arrestations eurent lieu pour possession de petites quantités de drogue. Néanmoins, un nombre considérable ont eu lieu pour la possession de fortes quantités. La découverte d'armes se produit plus fréquemment lorsqu'il s'agit de personnes appartenant au collège Rochdale que dans toute autre enquête.

En tant que représentant de la circonscription de St. Paul's, située en face du collège sur la rue Bloor, je parle au nom des résidents de l'extrémité sud de St. Paul qui doivent quotidiennement supporter les conditions décrites dans cette lettre du solliciteur général. Les résidents dont le quartier a été infiltré par des gens qui non seulement possèdent de la drogue et en usent, mais en font le trafic en grandes quantités, sont vraiment très inquiets. Ils sont très préoccupés.

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, monsieur l'Orateur, mais je tiens à demander au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) ou, en son absence, à son secrétaire parlementaire, de nous dire où est le rapport de l'enquête financière sur les projets coopératifs d'habitations, le collège Rochdale et le collège Neil Wyzick. Le secrétaire parlementaire se souviendra d'avoir dit, au nom du gouvernement, le 23 juillet dernier, en répondant à une question du député de Peace River (M. Baldwin), que le rapport de la SCHL, qui était en préparation depuis quatre ou cinq mois, serait remis aux députés. Il avait ajouté que, sauf erreur, quand l'enquête, commencée en février 1973, serait terminée, son rapport serait remis aux députés. Je lui redemande où sont ces rapports?

Le ministre a répété aujourd'hui que toutes les mesures possibles avaient été prises. Je dis que ce n'est pas vrai parce que, jusqu'à ce que nous ayons vu les rapports de l'enquête financière, nous ne saurons pas quelles accusa-

Le Sénat

tions pourraient être portées en vertu du Code criminel. Nous ne savons pas quelles mesures disciplinaires pourraient être prises contre les architectes et les ingénieurs parties à la collusion, au tripotage d'offres et aux pratiques frauduleuses. Nous, qui représentons le public de la région de Toronto, avons le droit de voir ces documents, et sans plus tarder.

Je dois dire que je suis déçu...

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 8.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

ACTES DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867 À 1965

MESURE PRÉVOYANT LA REPRÉSENTATION AU SÉNAT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU YUKON

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose: Que le bill C-11, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

—Monsieur l'Orateur, l'objectif de ce bill est clair; il vise à augmenter le nombre de sénateurs afin de permettre la nomination d'un sénateur pour chacun des territoires. Pour ce faire, il faut modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En augmentant ainsi la représentation des Territoires au Parlement canadien, le Nord de notre pays aura, nous l'espérons, plus de chances de faire connaître ses vues au Parlement du Canada.

M. Nielsen: Ah!

M. MacEachen: Cela augmentera la représentation du Nord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre arrive-t-il à garder son sérieux lorsqu'il dit cela?

M. MacEachen: Bien que ces deux territoires aient une population relativement peu importante—alors qu'ils couvrent près de 40 p. 100 de la surface de notre pays—la proportion d'Indiens et d'Esquimaux par rapport à la population totale des deux territoires est beaucoup plus importante que dans toute autre province.